

Conditions Générales de Vente

FM Product SRL

1 .Dispositions générales, offre et acceptation

1.1 Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le client des présentes conditions générales de vente, lesquelles prévalent sur toutes conditions générales d'achat du client. Ces conditions constituent le socle de la relation contractuelle, à l'exclusion de tout autre document, même ultérieur.

1.2 La validité des offres et devis de FM Product SRL est limitée à 30 jours calendrier, sauf stipulation contraire expresse. FM Product SRL se réserve le droit de modifier à tout moment, sans préavis, ses catalogues, notices, offres ou barèmes, en fonction de l'évolution technique ou économique, sans que ces modifications ne puissent ouvrir droit à indemnité.

2. Commande

2.1 La signature ou validation du devis par le client emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions générales et des conditions particulières indiquées dans le devis. Un acompte de 50 % TVA comprise est exigé à la commande.

2.2 Les devis sont gratuits sauf mention contraire écrite. Les quantités sont estimatives. Un relevé définitif sera établi à la fin des travaux et les prix ajustés en fonction des quantités réelles et des cours des matières premières.

3. Prix

3.1 Les prix applicables sont ceux indiqués dans l'offre ou le devis en vigueur au moment de la commande. Les prix sont exprimés en euros, hors TVA et hors frais d'expédition, d'installation ou autres prestations annexes, sauf mention contraire.

3.2 FM Product SRL se réserve le droit de répercuter toute augmentation du coût des matières premières ou frais logistiques.

4. Paiement

4.1 Toutes les factures sont payables au comptant, sans escompte, sauf dérogation écrite. Le paiement est réputé effectué à l'encaissement effectif.

4.2 Toute facture non contestée dans un délai de huit jours est réputée acceptée. Les travaux sont facturés mensuellement selon leur avancement. Le paiement sans réserve vaut réception des travaux.

4.3 En cas de non-paiement à l'échéance, un intérêt de retard de 10 % l'an sera dû de plein droit, sans mise en demeure préalable, sauf si le client est un consommateur. Dans ce cas, une mise en demeure préalable sera exigée. En outre, une indemnité forfaitaire de 15 % du montant dû sera appliquée, avec un minimum de 50 € dans les relations entre entreprises (B2B). En cas de contrat avec un consommateur (B2C), l'indemnité sera limitée aux frais justifiés effectivement engagés par FM Product SRL pour le recouvrement de la créance, conformément à l'article VI.83 du Code de droit économique.

4.4 FM Product SRL se réserve le droit de transmettre le dossier à un prestataire externe pour recouvrement, aux frais du débiteur.

5. Livraison

5.1 Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif.

5.2 FM Product SRL décline toute responsabilité en cas de retard ou défaut imputable à un tiers ou à un cas de force majeure. Toute réclamation doit être formulée dans un délai de 3 jours calendrier suivant la livraison.

6. Réserve de propriété et transfert des risques

6.1 Les biens livrés restent la propriété de FM Product SRL jusqu'au paiement complet.

6.2 Le transfert des risques s'opère à la livraison.

6.3 Le client ne peut céder, transformer ou aliéner les marchandises avant paiement intégral. FM Product SRL peut récupérer les biens sans autorisation judiciaire préalable.

7. Échange et retour

Tout retour nécessite l'accord écrit de FM Product SRL et doit intervenir dans les 15 jours suivant l'achat. Les biens doivent être en parfait état, testés, dans leur emballage d'origine. Aucun remboursement en espèces ne sera accordé. Seul un virement est autorisé.

8. Garantie

Les produits sont garantis conformément à la garantie constructeur. La garantie est exclue en cas de mauvaise installation, mauvais usage, ou intervention d'un tiers. Les produits fournis par le client ne sont pas garantis. Une preuve d'achat est requise.

9. Travaux supplémentaires et modifications

9.1 Tout travail non prévu initialement fera l'objet d'un avenant.

9.2 Les prestations supplémentaires sont facturées au tarif horaire de 55 €/h HTVA, majorées du prix des matériaux. Les délais d'exécution peuvent être prolongés.

10. Réception des travaux

10.1 À la fin des travaux, le client doit procéder à la réception dans les 15 jours. À défaut, la réception est présumée acquise.

10.2 Des défauts mineurs (<10 % du montant) ne peuvent justifier un refus.

11. Délai d'exécution

Les délais sont donnés en jours ouvrables et peuvent être prolongés en cas de force majeure ou d'inaccessibilité du chantier. Si le chantier n'est pas dégagé, des frais peuvent être facturés et les délais repoussés.

12. Responsabilité

12.1 FM Product SRL ne pourra être tenue responsable des dommages indirects, immatériels ou consécutifs subis par le client, tels que notamment perte de profit, perte d'exploitation, perte de données, ou atteinte à l'image, sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle de sa part.

12.2 FM Product SRL décline toute responsabilité pour les dommages causés, directement ou indirectement, par :

- une mauvaise utilisation, manipulation ou entretien des marchandises par le client ;
- un manquement du client à ses obligations contractuelles ;
- l'intervention d'un tiers mandaté par le client (architecte, entrepreneur, sous-traitant, électricien, etc.) ;
- l'inexécution de recommandations d'usage ou techniques émises par FM Product SRL.

12.3 La responsabilité de FM Product SRL est, dans tous les cas où elle pourrait être engagée, limitée au montant effectivement payé par le client pour les travaux ou produits concernés, sauf en cas de décès ou de dommage corporel causé au consommateur, ou lorsque la loi interdit une telle limitation.

13. Indemnité pour retard imputable au client

13.1 En cas de retard dans le démarrage ou la poursuite des travaux imputable au client ou à un tiers mandaté par celui-ci, FM Product SRL se réserve le droit de réclamer une indemnité compensatoire correspondant au préjudice effectivement subi, avec un plafond de 150 € HTVA par jour calendrier de retard.

13.2 Cette indemnité ne sera réclamée qu'après mise en demeure préalable adressée au client, restée infructueuse pendant au moins cinq jours ouvrables.

14. Vol sur chantier

14.1 Le client s'engage à garantir l'accès sécurisé du chantier pendant toute la durée des travaux. Sauf disposition contraire écrite, les interventions de FM Product SRL s'effectuent uniquement sur chantier en état de gros œuvre fermé.

14.2 FM Product SRL décline toute responsabilité en cas de vol, vandalisme ou détérioration de matériaux, câbles, équipements ou installations, survenant avant, pendant ou après les travaux, dès lors que ceux-ci sont laissés sans surveillance, sans sécurisation ou en accès libre. Il appartient au client de prendre toutes les mesures nécessaires afin de protéger les biens livrés ou installés.

14.3 FM Product SRL ne pourra être tenue responsable des pertes ou préjudices découlant de vols ou intrusions non imputables à une faute grave ou intentionnelle de sa part.

15. RGPD – Données personnelles

FM Product SRL traite les données à caractère personnel en conformité avec le RGPD. Les données sont utilisées pour l'exécution du contrat, et ne sont jamais revendues. Le client peut exercer ses droits (accès, rectification, effacement...) par e-mail.

16. Communication – Utilisation des images

16.1 Sauf opposition écrite du client avant le début des travaux, FM Product SRL se réserve le droit de prendre des photographies ou vidéos des réalisations à des fins de communication professionnelle (site internet, réseaux sociaux, brochures, etc.).

16.2 Aucune image ne contenant des personnes identifiables ne sera publiée sans le consentement exprès de celles-ci. Cette autorisation ne donne lieu à aucune rémunération, sauf accord contraire écrit. FM Product SRL veille au respect du droit à l'image et à la vie privée dans l'ensemble de ses communications visuelles.

17. Litiges

Tout litige est soumis au droit belge. Les tribunaux de Namur sont exclusivement compétents.